

<p>République Française Liberté – Egalité - Fraternité</p> <p>DEPARTEMENT DU CANTAL</p> <p>ARRONDISSEMENT DE MAURIAC</p> <p>CANTON D'YDES</p> <p><b>DATE DE LA CONVOCATION :</b> <b>26 Septembre 2019</b></p>	<p><b>COMMUNE D'YDES</b></p> <p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</b> <b>DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p> <p><b>SÉANCE DU VENDREDI 04 OCTOBRE 2019</b></p> <p>L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le QUATRE OCTOBRE à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune d'YDES s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Guy LACAM, Maire.</p> <p><b>Etaient présents :</b> Guy LACAM, Alain DELAGE, Isabelle LAURADOUX, Marc LASSAGNE, Joël PEYRY, Bernard BOUVELOT, Patrick BOS, Suzie BOSSARD, Pauline BRETHOME, Jeannine BROSSARD, Huguette GATINIOL, Sandra LAFARGE, Sindy PICARD, Sophie TOURNADRE.</p> <p><b>Etaient excusés :</b> René BERGEAUD, Jean-Claude SAISSET, Benoît DELAVAUT.</p> <p><b>Pouvoirs :</b> René BERGEAUD à Guy LACAM, Jean-Claude SAISSET à Alain DELAGE.</p> <p>Le nombre des membres en exercice étant de dix-sept et la majorité de ces membres étant présente, Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte. Mme Pauline BRETHOME a été désignée secrétaire de séance.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de conseillers en exercice	<b>17</b>
Présents	<b>14</b>
Excusés	<b>3</b>
Pouvoirs	<b>2</b>
Votants	<b>16</b>

## 1. FINANCES – GESTION – ÉCONOMIE

### **Demandes de l'Entente Sportive Vebret/Ydes** / Rapporteur : la Présidente de la Commission des Finances

- ✓ L'Entente Sportive Vebret/Ydes, composée d'une nouvelle équipe, sollicite une subvention exceptionnelle de 1 000 € en raison de la situation financière du club. M. le Maire rappelle à l'Assemblée qu'il y a quelques années, la Commune a soutenu le Rugby Club d'Ydes de la même manière.

Par ailleurs, le football a été d'une forte présence dans les années passées. Il est donc nécessaire de soutenir ce club, dont la nouvelle équipe s'est engagé sur cinq ans.

Le Conseil Municipal accepte de verser une aide financière exceptionnelle de 1 000 € au Club.

Vote : 13 voix pour, 1 voix contre et 1 voix abstention.

- ✓ Le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande de participation publicitaire.

Pour la partie publicitaire, M. le Maire propose de réaliser une banderole « Manifestation organisée avec le soutien de la Mairie d'Ydes », qui pourrait être mise à la disposition des associations subventionnées par le Commune et qui organisent des manifestations publiques.

### **Demande de subvention exceptionnelle du Centre de Secours d'Ydes** / Rapporteur : La Présidente de la Commission des Finances

Le Centre de Secours d'Ydes sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la Commune d'Ydes pour l'acquisition d'une sonorisation au prix de 299 €.

Sur proposition de la Commission des Finances, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une aide financière exceptionnelle de 150 € pour l'acquisition de ce matériel, la Mairie de Champagnac participant également pour moitié.

### **Vente parcelle La Barandie** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle que la Commune d'Ydes avait reçu deux propositions pour l'acquisition de la parcelle La Barandie : celle de M. CHANCEL à 6 000 € et celle de M. RODRIGUEZ à 5 000 € l'hectare.

Compte tenu de ces deux propositions, la SAFER a été sollicitée à cet effet. Il est indiqué que l'agriculteur qui exploite actuellement cette parcelle souhaite continuer à le faire. Cela pourrait être possible avec le 1<sup>er</sup> acheteur mais pas avec le 2<sup>ème</sup>.

Par ailleurs, au vu de l'état de cette parcelle, et sur proposition de la SAFER, la Municipalité accepte, à l'unanimité, de céder ce terrain au prix de 9 000 € à M. CHANCEL.

### **Régularisation des voiries au droit de la propriété succession Gaston BESSE à Largnac** / Rapporteur : Guy LACAM

Compte tenu que la vente de la propriété n'est pas réglée, M. le Maire propose à l'Assemblée de reporter ce dossier.

### **Indemnité pour le gardiennage des églises communales** / Rapporteur : la Présidente de la Commission des Finances

A la demande du Père Michel MALVEZIN, il est proposé de se prononcer sur le versement d'une indemnité pour le gardiennage de l'église d'Ydes-Bourg (Cf : *Circulaires du 8 janvier 1987, du 29 juillet 2011 et du 7 mars 2019*).

Le plafond indemnitaire est fixé en 2019 à :

- 479.86 € pour un gardien résidant dans la Commune où se trouve l'édifice du culte
- 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la Commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le Conseil Municipal opte, à l'unanimité, pour la 2<sup>ème</sup> option soit 120.97 €.

### **Avenant n°2 du marché public « Restauration scolaire »** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire rappelle qu'un marché a été passé en 2018 avec les Halles SOLANID pour la préparation et la fourniture de repas pour la restauration scolaire. Celui-ci prévoit un avenant tarifaire : conformément à l'article 3 du marché, la révision des prix prend effet à la date anniversaire du contrat. Ainsi, les ajustements des prix de repas seront applicables au 1<sup>er</sup> septembre 2019, et seront les suivants : repas Maternelle (3.44 € H.T.), repas Témoins (3.44 € H.T.), repas Elémentaires (3.59 € H.T.) et repas Adulte (3.94 € H.T.).

Le tarif refacturé aux familles reste inchangé.

➤ **Avenant n°1 du marché public « Aménagement des allées du cimetière »** / Rapporteur : Guy LACAM

Compte tenu des travaux supplémentaires nécessaires pour la réalisation de cette opération et qui s'élèvent à 26 016.22 € T.T.C., le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer un avenant au marché.

➤ **Gestion des inondations** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire a récemment rencontré Monsieur Mario CHARRIERE, nouveau Directeur Départemental des Territoires du Cantal depuis quelques mois.

Lors de ces échanges, les points sensibles et, en particulier, les zones inondables de la Commune ont été évoqués dans le cadre du P.L.U. De ce fait, ces contraintes et les difficultés à conduire une politique de développement de la Commune ont sensibilisé le Directeur de la D.D.T. Il pourrait être envisagé de revoir, pour partie, la question sur la moitié de la zone près du Lotissement des Plaines en vue de faire des aménagements, qui permettraient d'éviter toute inondation et de rendre la moitié de cette zone constructible.

Une réflexion est en cours, le Directeur propose que la Commune délibère pour rechercher un bureau d'études spécialisé pour conduire cette opération avec, en perspective, l'élargissement du ruisseau et la réalisation d'un merlon pour permettre l'écoulement des eaux en temps de pluie de manière sécurisée.

La DDT du Cantal accompagnera la Commune dans ses démarches de constitution d'un cahier des charges, du choix d'un bureau d'études, et de l'avancement du dossier.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à lancer une consultation de bureau d'études à cet effet.

Par ailleurs, une réunion s'est récemment tenue en Mairie d'Ydes pour la création d'un bassin d'orage, en présence de la Police de l'Eau, du Cabinet G2C et de la Commission des Travaux. Durant ces échanges, le Bureau d'études a indiqué que le bassin d'orage ne rendrait probablement pas les résultats escomptés et nécessaires pour soulager la station d'épuration. On s'oriente vers des travaux par secteur pour faire des séparatifs et éliminer les eaux parasites mais avec un programme et un calendrier.

Un rendez-vous est prévu prochainement avec le Bureau d'Etudes pour hiérarchiser les travaux à réaliser, créer un calendrier, qui sera transmis à l'Agence de l'Eau. Au 1<sup>er</sup> trimestre 2020, la Commune devra déposer un dossier de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau ainsi qu'auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R.

➤ **Acquisition de mobilier** / Rapporteur : Guy LACAM

Mme Jeamine BROSSARD intéressée à l'affaire, quitte la salle et ne prend pas part au vote

M. Jacques JOANNY, domicilié Rue Paul Doumer à Ydes, propose de céder à la Commune deux fauteuils « style Voltaire » pour le prix unitaire de 50 €. Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'acheter ce mobilier, au prix total de 100 €. Il sera installé dans la salle des mariages pour célébrer les mariages et PACS.

## 2. TRAVAUX – URBANISATION – VOIRIE – SÉCURITÉ

➤ **Point sur les travaux** / Rapporteur : Guy LACAM

• **Lotissement les Jaquilloux**

- ✓ Les travaux d'aménagement de surface sont réalisés à 90%
  - La pose des bordures et caniveaux en délimitation de la voirie ainsi que la pose des bordures P1 à l'arrière du trottoir sont terminées. Le réglage du 0/315 sous trottoir et sous voirie est réalisé.
- ✓ Reste à réaliser :
  - La mise en œuvre des enrobés à chaud sur chaussée et sur accès (2<sup>ème</sup> semaine d'octobre par RMCL).
  - La réalisation de l'enduit sur trottoir

• **Aménagement du Terrain multisports**

- ✓ Le planning prévisionnel est globalement respecté:
  - Délai de fabrication de quatre semaines, intervention pour la pose du matériel et livraison prévue fin septembre 2019.
- ✓ A ce jour et en raison des conditions météorologiques, il reste à réaliser la coloration de la zone de jeux et les lignes de jeux. Le terrain multisports ne sera pas utilisé avant la réception technique de l'ensemble.

• **Aménagement des Allées du Cimetière**

- La fin du chantier était fixée au 15 octobre 2019 dernier délai. Le planning a été respecté et les travaux sont terminés.
- ✓ L'étude technique a été réalisée sur la base de ce que l'on trouve généralement en termes de structure sur les anciennes voiries, généralement 15 cm d'épaisseur composés d'un hérisson en matériaux 70/150, d'une couche de matériaux 20/40 pour caler les gros éléments entre eux, et une couche d'enduit pour assurer la liaison.
- ✓ Lorsque l'entreprise a réalisé la fouille pour la pose des caniveaux, il a été constaté qu'il n'y avait pas du tout de structure, simplement une couche de matériaux d'environ 4 à 5 cm d'épaisseur, bien trop faible pour supporter une couche d'enrobé à chaud. De plus, pour respecter la hauteur des concessions, il était nécessaire de l'enlever pour revenir au même niveau, ce qui, techniquement, était impossible, car le support se déformait sous le passage des engins de chantier.
- ✓ Le décaissement du support existant sur 25 cm de profondeur moyenne et le rajout de 20 cm de matériaux de carrière ont dû être réalisés afin d'obtenir une structure suffisante pour recevoir et supporter la couche d'enrobé à chaud prévue initialement.
- ✓ Un avenant au marché est donc nécessaire pour régler le montant de ces travaux supplémentaires, qui s'élèvent à **21 680.18€ HT** soit **26 016.22 € TTC**.

• **Aménagement de la Rue Frédéric Mistral**

- ✓ Réfection des réseaux humides : eaux pluviales, eaux usées et adduction d'eau potable  
Malgré quelques préoccupations avec GrDF et après s'être renseigné, M. le Maire confirme que la Rue Frédéric Mistral sera bien raccordée au gaz de ville.

➤ **Lotissement les Jaquilloux** / Rapporteur : Guy LACAM

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, le panneau de commercialisation des lots réalisé par le Cabinet SAUNAL-CROS.

➤ **SDEC – Optimisation de l'éclairage du stade d'entraînement** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux d'optimisation de l'éclairage au stade d'entraînement avec la réalisation de 2 poteaux supplémentaires. Le coût est estimé à 18 293.79 € H.T. (soit 21 952.55 € T.T.C.), avec une participation communale de 15 549.72 € (65 %). Cette dépense sera inscrite au budget 2020.

➤ **SDEC – Eclairage public vers le parking Lapeyre** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le SDEC à effectuer des travaux d'éclairage public vers le parking Lapeyre dont le coût est estimé à 1 222.30 € H.T., avec une participation communale de 611.15 € (50 %).

### 3. **PERSONNEL – ADMINISTRATION – AFFAIRES GÉNÉRALES**

➤ **Création d'un emploi contractuel et modification du tableau des emplois** / Rapporteur : Guy LACAM

Le Maire rappelle que lors de sa séance du 19 juillet 2019, le Conseil Municipal, a accepté d'engager une procédure de recrutement d'un collaborateur en charge de la direction des services techniques de la commune, de la conduite d'opérations de maîtrise d'œuvre et de la réalisation d'études de faisabilité.

Publicité a été faite sur le site « emploi territorial » du 25 juillet 2019 au 05 septembre 2019. Deux candidats se sont faits connaître, dont 1 s'est désisté au dernier moment. La Commission de recrutement s'est réunie le 17 septembre 2019 pour recevoir le candidat restant et a donné un avis favorable à son recrutement.

Il est demandé au Conseil Municipal d'entériner cette situation et de créer un emploi aux conditions ci-dessous :

- Emploi permanent à temps complet (35 heures) de contractuel de Catégorie A ;
- Pour assurer principalement les missions de responsable des services techniques (dirige, coordonne et anime l'ensemble des services techniques, pilote les projets techniques de la collectivité et assure les missions de maître d'œuvre)

Mme GATINIOL trouve regrettable de procéder au recrutement lorsqu'il n'y a qu'un seul candidat et demande si l'on ne peut pas relancer la procédure. M. le Maire répond qu'il y a toujours possibilité de la relancer, mais cela retardera la date de prise de fonction et rappelle qu'un autre candidat n'a pas donné suite.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à recruter M. Philippe CRUMEYROLLE, candidat au poste de contractuel et présentant toutes les qualités pour prétendre à cet emploi (formation technique de niveau ingénieur et d'une expérience confirmée pour des missions similaires). Celui-ci prendra ses fonctions le 21 octobre 2019.

Le tableau des emplois sera modifié en ce sens.

➤ **C.C.S.A. – Adoption du rapport annuel 2019 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges**

**Transférées** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire informe l'assemblée que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), suite à l'instauration de la fiscalité professionnelle unique à l'échelle de la Communauté de Communes Sumène-Artense, tout nouveau transfert de compétences doit donner lieu à une évaluation des charges correspondantes par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Il précise que, dans le cadre de la procédure d'extension des compétences de la Communauté de Communes Sumène-Artense relative à :

- Soutien aux activités commerciales, par le biais de versement d'aides directes ou indirectes, définies dans le règlement d'attribution
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

La CLECT, présidée par Guy LACAM, a été saisie pour procéder à l'évaluation du montant des charges correspondant aux nouveaux champs de compétences transférés. Ses conclusions prenant la forme d'un rapport ont été arrêtées par la CLECT lors de sa séance du 1<sup>er</sup> août 2019.

Le rapport de la CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation. Par ailleurs, le Conseil Municipal de chaque commune membre est appelé à se prononcer, dans les conditions de majorité qualifiée prévues à l'article L 5211-5 du CGCT, sur les charges financières transférées les concernant.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le contenu et les conclusions du rapport de la CLECT en date du 1<sup>er</sup> août 2019 portant sur l'évaluation des charges transférées inhérentes à l'extension des deux compétences communautaires nommées ci-dessus. Il donne pouvoir à M. le Maire pour signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

➤ **C.C.S.A. – Proposition de convention de mise à disposition de services** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire communique à l'Assemblée la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 septembre 2019 concernant la mise à disposition :

- du service informatique de la CCSA au profit de ses communes membres pour l'entretien logistique du matériel informatique des écoles ;
- du service des marchés publics pour ses communes membres.

Les communes ne disposent pas, en leur sein, de personnels qualifiés ayant les compétences nécessaires pour l'entretien logistique du matériel informatique des écoles. La Communauté de Communes possède un service informatique doté d'un personnel ayant les qualifications nécessaires.

De même, la Communauté de Communes a fait l'acquisition d'un logiciel de marchés publics et a fait former le personnel nécessaire à son utilisation. Dans ce cadre, la Communauté de Communes peut venir en aide aux communes.

Dans le cadre de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 et de l'article L5211-4-1 III du CGCT, il est stipulé que les services d'un EPIC peuvent être, en tout ou partie, mis à disposition d'une ou plusieurs de ses communes membres, pour l'exercice de leurs compétences, lorsque cette mise à disposition présente un intérêt dans le cadre de la bonne organisation des services.

M. le Maire propose donc de mettre en place cette mutualisation des services permettant de véritables économies d'échelle ainsi qu'un renfort au sein de la Commune.

Il donne lecture du projet de convention entre la Communauté de Communes et la commune qui fixe les modalités de ces mises à disposition ainsi que les conditions de remboursement par la commune des frais de fonctionnement du service.

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, M. le Maire à signer les conventions de mutualisation de services pour l'informatique et les marchés publics avec la Communauté de Communes Sumène-Artense.

#### ➤ **Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Maire** / Rapporteur : Guy LACAM

M. le Maire liste les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation qu'il lui est accordée par délibérations du Conseil Municipal n°59-2014 en date du 25 avril 2014 :

DATE	NUMERO	OBJET
26.07.2019	020-2019	Vente Mme Monique RAYMOND à M. Franck TAMAYO – 22 Rue du Dr Basset
26.07.2019	021-2019	Echange Mme Michèle BARSE à M. Franck TAMAYO – 22 Rue du Dr Basset
24.09.2019	022-2019	Vente M. Olivier JULIEN à Mme Françoise DELAGE – 14 Rue des Violettes

## **4. QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### ➤ **Interventions des Présidentes et Présidents des différentes Commissions**

#### • **Commission des Affaires Scolaires / Rapporteur : Huguette GATINIOL**

##### **1 – CMJ**

a) Les élections du CMJ auront lieu lundi 07 octobre 2019 après midi. Huit sièges sont à pourvoir et neuf candidats se sont présentés. Celui qui ne sera pas élu sera nommé suppléant.

b) L'opération « Nettoyons la nature » se déroulera le vendredi 11 octobre 2019. Le départ se fera à l'école à 13h30. L'association « Les K'Ydes » fournira les gants et les sacs poubelles. 4 parcours sont prévus et les déchets seront triés.

c) Il est rappelé que les membres du CMJ participeront à un séjour à Paris les 23 et 24 octobre prochains, avec visite de l'Assemblée Nationale, ascension de la Tour Eiffel, promenade en bateau mouche. Une Conseillère Municipale des Jeunes s'est malheureusement désistée sous prétexte que la date n'était pas fixée, ce qui est faux.

##### **2 – Ecole**

A la demande du Directeur du Groupe Scolaire, la Municipalité mettra en place des containers spécifiques près de l'école.

Une étude est en cours pour l'achat de tablettes numériques en vue du remplacement des ordinateurs.

Une classe découverte est prévue pour visiter les châteaux de la Loire en mars 2020 pour les CM1 et CM2.

Enfin, plusieurs parents ont reçu des mots signés par les agents des écoles concernant le mauvais comportement de leurs enfants. M. le Maire souhaite prendre connaissance de ces écrits.

#### • **Commission Vie Associative et Animation**

Mme GATINIOL informe l'Assemblée que le Festival des 3 Coups se tiendra du 18 au 20 octobre prochains au Centre Socio-Culturel d'Ydes.

Mme LAURADOUX indique que le film documentaire « Les réfugiés de Saint Jouin » se tiendra le vendredi 29 novembre 2019 à 20h30 au Cinévox. M. François AUBERT, Maire de Saint-Jouin-Bruneval viendra présenter ce film.

M. LASSAGNE indique qu'une réunion préparatoire sur le Téléthon 2019 se déroulera le vendredi 25 octobre 2019 à 18h30.

## **5. COMMUNICATIONS DU MAIRE**

### **Facture assainissement**

M. le Maire rappelle que les usagers ne paient qu'une seule fois par an l'assainissement. Avant, tout se trouvait sur la facture d'eau du SIDRE Font Marilhou. De par la réglementation, il a fallu séparer l'eau de l'assainissement. Dorénavant, l'usager reçoit deux factures d'eau par an (consommation 2019) et une facture assainissement (consommation 2018).

### **Plaque souvenir du Docteur Jean-Louis FAUCHER :**

M. le Maire propose d'apposer une plaque au Pôle Prévention et Santé en souvenir du Docteur Jean-Louis FAUCHER, celui-ci ayant soutenu le projet de cette structure et ayant été médecin généraliste à Ydes durant trente ans. Le Conseil Municipal approuve ce principe. M. le Maire sollicitera l'accord de la famille.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45.**